

FPR n° B41

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE FORESTIERE

FILIERE : Génie forestier et animation

FAMILLE METIERS : Domaine intermédiaire

ACTIVITES :

Le chef du Département de l'économie forestière est responsable sous l'autorité du Directeur de l'économie forestière, de l'animation territoriale et du partenariat et en conformité avec les textes en vigueur du développement de la fonction économique de la Forêt.

MISSIONS :

Le chef du Département de l'économie forestière a pour missions principales :

- Cœuvrer pour valoriser les produits et services procurés par la forêt et améliorer sa contribution dans la satisfaction des besoins du pays ;
- Préparer et étudier les projets de lois et règlements et toutes les mesures techniques, économiques et organisationnelles susceptibles de promouvoir le développement des filières et des organisations professionnelles forestières, en suivre l'exécution et en évaluer les impacts ;
- Mener les études et contribuer à la préparation des opérations d'exploitation ;
- Assurer la gestion des cessions et recettes des produits forestiers ;
- Assurer la gestion des dossiers de bois particuliers ;
- Assurer la gestion des droits d'usage des populations riveraines.

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le chef du Département de l'économie forestière relève directement du Directeur de l'économie forestière, de l'animation territoriale et du partenariat.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

Le chef du Département de l'économie forestière supervise les services suivants :

- Le Service l'organisation de l'exploitation forestière ;
- Le Service de la valorisation des produits forestiers ;
- Le Service des études et inventaire forestier national.

EXIGENCES DU POSTE :

- Disposer d'un haut niveau d'enseignement et de la qualification exigible ;
- Avoir occupé un poste de chef de division pendant au moins 02 ans ou un poste de chef de service pendant au moins 06 ans ;
- Maîtrise des langues : Arabe, Français, Anglais.

